

Séance du 14 septembre 2026

Présents: M. Sammy Wagner, bourgmestre
Mme. Guy Erpelding, échevin⁴
Mme Marianne Dublin, échevine

Excusé :

M. Alex Folscheid, secrétaire

9) Règlement temporaire concernant la réglementation de la circulation routière sur le territoire de la commune de Steinfort – Route d'Arlon à Steinfort

Le Collège des bourgmestre et échevins,

Considérant que l'entreprise « Streff S.A. » de Strassen place un monte-charge dans la « Route d'Arlon » à Steinfort (à hauteur de la maison N°10) et que pour des raisons de sécurité la circulation devra être réglementée à cet endroit ;

Considérant que lesdits travaux se dérouleront le 19 septembre 2026 ;

Considérant que la durée du règlement temporaire est inférieure ou égale à 72 heures et que partant le Collège échevinal est compétent en la matière ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines ;

Vu la loi du 31 mai 1999 portant création d'un corps de police grand-ducal et d'une inspection générale de la police ;

Vu la loi du 6 juillet 2004 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 2004 relatif à la réglementation de la circulation ;

Après délibération conforme,

arrête à l'unanimité des voix que:

Art. 1- : Pendant la phase des travaux dans la « *Route d'Arlon* » à Steinfort (à hauteur de la maison N°10), est rétrécie à une seule voie de circulation et ceci à partir du 19 septembre 2026 jusqu'à la fin des travaux.

Cette disposition est indiquée par le signal B,5, complétée par le signal B,6 et A,4b et réglée par feux tricolores spécifiés par le signal A,16a.

La signalisation se fera suivant les prescriptions afférentes du Code de la Route.

Art. 2- : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 7 de la loi du 14 février 1955, tel que modifié par l'art. VIII de la loi du 28 janvier 1986.

La présente sera soumise au Conseil communal pour confirmation.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête. Suivent les signatures.

Pour expédition conforme.
Steinfort, le 14 septembre 2026



Sammy Wagner
Bourgmestre



Alex Folscheid
Secrétaire communal